

## SÉQUENCES D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

# CONVENTION

ENTRE L'Entreprise :.....

Adresse :.....

TEL :..... FAX :.....

Mail : .....page web : .....

Représentée par M/Mme.....en qualité de .....

d'une part, et

Le **LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE MALAGA**, représenté par **Mme Gaëlle BARFETY** en qualité de Provisoire d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Article 1:** Cette convention a pour but de régler les modalités du stage d'observation et d'information concernant l'élève :

.....

En classe de : .....

**Article 2:** Ce stage d'observation et d'information, d'une durée de 5 jours, se déroulera les **8,9,10,11 et 12 juin 2020** et a pour but une meilleure connaissance du monde du travail. Le thème est :

**«Les métiers exercés dans l'entreprise observée »**

**Article 3:** Le stagiaire conserve la qualité d'élève du Lycée français international de Malaga et reste inscrit dans sa classe d'origine.

En conséquence,

- ✓ Il ne perçoit aucun salaire
- ✓ Il doit se conformer au règlement de l'entreprise (sécurité, assiduité, ponctualité, discipline, horaires)

- ✓ En cas de manquement, le Chef d'entreprise peut mettre fin au stage, sous réserve de prévenir le Lycée français international de Malaga avant que l'élève ne quitte l'entreprise.

**Article 4:** Un membre de l'équipe éducative prendra contact avec le tuteur de l'élève durant la semaine de stage. L'élève pourra recevoir, dans l'entreprise, la visite de l'un de ses professeurs.

Au cours du stage, l'entreprise pourra contacter le lycée: [courrier@lfmalaga.com](mailto:courrier@lfmalaga.com) (Secrétariat) et [proviseur@lfmalaga.com](mailto:proviseur@lfmalaga.com) (Cheffe d'établissement) ou au +34 952 29 69 00

**Article 5:** L'employeur s'engage à fournir à l'élève un tuteur au sein de l'entreprise chargé d'organiser son stage.

Dans le cadre de son stage d'observation, l'élève pourra être amené à effectuer des tâches simples, sous la responsabilité d'un adulte encadrant. Ces activités ne devront présenter aucun caractère de dangerosité.

**Article 6:** A la fin du stage, le lycée demandera à l'entreprise d'évaluer le stagiaire en remplissant la fiche d'évaluation fournie. A l'issue de ce stage l'élève devra rédiger un mini- rapport qui fera l'objet d'une soutenance orale à la fin du mois de juin.

**Article 7:** La Proviseure atteste avoir souscrit une assurance qui couvre la responsabilité civile de l'élève en Espagne pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée ou à l'occasion de son stage dans l'entreprise. Afin d'être en conformité avec la législation espagnole, l'entreprise aura prévu la couverture correspondante pour les personnes physiques qu'elle accueille en son sein.

De façon dérogatoire, après accord par la Proviseure, un stage peut se dérouler à l'étranger.

Pour un stage effectué dans un pays autre que l'Espagne, la famille du stagiaire doit s'engager à souscrire une assurance santé et un contrat d'assurance responsabilité civile valables dans le pays d'accueil ainsi qu'un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique...). Afin d'être en conformité avec la législation du pays d'accueil, l'entreprise aura prévu la couverture correspondante pour le stagiaire accueilli.

**Article 8:** En cas d'accident survenant à l'élève stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident dans la journée où l'accident s'est produit ou au plus tard dans les vingt-quatre heures à Madame La Proviseure du Lycée, à charge pour celle-ci de remplir les formalités prévues.

**Article 9:** Les déplacements (aller-retour) de l'élève s'effectuent sous la responsabilité parentale.

## DISPOSITIONS PÉDAGOGIQUES

Nom et qualité de la personne chargée de l'accueil de l'élève dans le milieu professionnel: .....

**TEL :** .....

**MAIL:**.....

### Référents au Lycée Français International de Malaga pour les élèves de seconde:

- + Monsieur Paul PERAMO, Proviseur Adjoint [proviseur-adjoint@lfmalaga.com](mailto:proviseur-adjoint@lfmalaga.com)
- + Monsieur Olivier PAGÈS, Conseiller principal d'éducation [cpe@lfmalaga.com](mailto:cpe@lfmalaga.com)

**Nom du professeur tuteur:** .....

**MAIL:** .....

**- Dates de la période du stage d'observation :**

### Horaires journaliers de l'élève dans l'entreprise: A renseigner obligatoirement

	Matin	Après-midi
Lundi 8 juin 2020	De :      à :	De :      à :
Mardi 9 juin 2020	De :      à :	De :      à :
Mercredi 10 juin 2020	De :      à :	De :      à :
Jeudi 11 juin 2020	De :      à :	De :      à :
Vendredi 12 juin 2020	De :      à :	De :      à :

**Article 10:** La durée de présence ne peut être inférieure à 5h et supérieure à 8h par jour. L'élève doit bénéficier d'une pause dans tous les cas.

**Article 11:** Les horaires journaliers ne peuvent prévoir la présence du stagiaire sur son lieu d'accueil avant 7h du matin et après 20h.

Fait à ..... le.....	Fait à ..... le.....	Fait à ..... le.....	Fait à Málaga le.....
Le Chef d'entreprise	Les parents de l'élève	L'élève	La Proviseure

Vu, le Professeur Principal